

Édito

Communes affaiblies

Le projet de loi Égalité et citoyenneté



Au moment où le projet de loi Égalité et citoyenneté était voté définitivement par l'Assemblée nationale, l'AMF regrette que plusieurs dispositions contournent les communes. Prenons quelques exemples.

Les débats autour du droit à l'accès au service de restaura-

tion scolaire pour tous les enfants scolarisés, dès lors que le service existe, sont révélateurs et nos demandes n'ont pas été suivies. Les communes font le maximum, avec leurs moyens et leurs locaux. Alors que l'État a fait peser sur le bloc communal une part disproportionnée de l'effort de redressement des comptes publics, la création de nouvelles charges caractérise l'ambivalence du discours. Toute nouvelle charge créée devrait alors être intégralement compensée. Sur l'école également, face au risque d'endocrinement d'élèves qui se propage dans certains établissements, l'AMF avait demandé un renforcement de la déclaration préalable et surtout un contrôle *a posteriori* par l'État des écoles privées hors contrat et non le renvoi à une ordonnance imprécise pour les soumettre à autorisation. Face à la menace de la radicalisation, l'éducation doit porter des valeurs qui nous rassemblent comme la nation, la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une République décentralisée, ce serait plus de libertés locales. Une nouvelle fois, le législateur a modifié les règles relatives au plan local d'urbanisme intercommunal ainsi que celles portant sur la gouvernance du logement social. Il faut réaffirmer que l'État ne gagne pas en efficacité quand il encadre trop fortement l'action de nos collectivités au lieu de fixer des objectifs et de donner des outils pour y parvenir.

Une République véritablement décentralisée impliquerait de faire confiance aux élus des territoires et d'assurer en revanche la cohérence des choix publics.

FRANÇOIS BAROIN



CNI : l'AMF défend un service de proximité

À l'occasion des réunions de Bureau et Comité directeur de l'AMF, de nombreux maires ont fait part de difficultés et d'interrogations sur la réforme engagée par le ministère de l'Intérieur pour l'instruction des cartes nationales d'identité (CNI).

En effet, la réforme en cours de l'instruction des CNI prévoit de confier cette charge à quelque 2 300 communes équipées d'un dispositif de recueil utilisé actuellement pour la délivrance des passeports biométriques.

À ce jour, seules 2 091 communes sont équipées d'un tel dispositif de recueil, c'est-à-dire le matériel permettant de recueillir les empreintes digitales et de les numériser.

Cette question fait l'objet de nombreuses discussions entre le ministère de l'Intérieur et l'AMF depuis des mois.

Début octobre, François Baroin et André Laignel ont écrit à Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur, pour « l'alerter sur le dossier très sensible de l'instruction des CNI ».

Intenses négociations

Contrairement à certaines allégations, l'AMF n'a pas donné son aval au nouveau dispositif mais défend, comme c'est sa raison d'être, avec pragmatisme et responsabilité, les préoccupations et intérêts des communes, pour assurer du mieux possible

un service public de proximité essentiel. Si l'AMF partage l'impératif de sécurisation des titres d'identité des citoyens français, il reste cependant des points de désaccord en discussion :

- le délai prévu (généralisation du dispositif au 1^{er} mars 2017) n'est pas raisonnable et la date du 1^{er} septembre serait bien plus adaptée,
- l'indemnisation financière prévue pour les communes qui seront équipées de dispositifs de recueil fixes n'est pas cohérente avec le nombre de CNI susceptibles d'être délivrées,
- le nombre de dispositifs de recueil mobiles qui doivent permettre de rendre ce service au plus près des citoyens, qui ont des difficultés à se déplacer, est largement insuffisant,
- enfin, toutes les communes doivent pouvoir offrir à leurs concitoyens la possibilité de faire des pré-démarches en mairie. Il faut donc que l'État acquière plus de dispositifs mobiles, assure leur acheminement dans les communes et forme l'ensemble des personnels communaux pour leur permettre de mener à bien cette mission. L'AMF réitère ces demandes depuis des mois et le ministère de l'Intérieur est en train d'améliorer son dispositif. Les discussions se poursuivent activement, l'AMF oeuvrant pour que les orientations prévues soient infléchies et améliorées.

Les grandes tendances du baromètre RH 2016

HoRHizons 2016 est un outil de référence, véritable baromètre RH de l'emploi territorial. Initié en 2015, il a été réalisé par l'AMF, le CNFPT, la FNCDG, l'ADF, Régions de France et avec la participation du CSFPT.

Destiné à combattre les idées reçues grâce à des données fiables, il aborde les politiques RH des collectivités territoriales et intercommunalités autour de cinq axes : la réforme territoriale et le contexte institutionnel ; les effectifs et les recrutements ; la gestion des compétences, la GPEEC et la formation ; les conditions de travail et la politique RH et la dématérialisation.

Il s'appuie sur une étude réalisée par l'Institut CSA (816 collectivités interrogées à l'été 2016) qui dégage de grandes tendances :

- 74 % des collectivités estiment que la baisse des dotations va affecter leur politique RH (comme en 2015) ;
- 53 % des collectivités territoriales envisagent de ne pas remplacer tous leurs départs

prévus, un chiffre en nette progression par rapport à 2015 (44 % en 2015). Les intentions de recrutement restent plus que modérées : 23 % des collectivités à peine envisagent de recruter en 2017 et seules 8 % en sont certaines. Ce chiffre masque de fortes disparités selon la taille des collectivités et deux secteurs émergent en matière de recrutement (enfance-éducation-jeunesse et services techniques) ;

- la réforme territoriale concerne près des deux tiers des collectivités (65 %) ;
- la réforme PPCR divise fortement les collectivités (37 % d'entre elles la jugent pertinente, tandis que 39 % sont d'avis contraire mais la majorité s'accorde sur le caractère coûteux de cette réforme) ;
- plus de quatre collectivités sur dix (43%) consacrent plus de 1 % de leur masse salariale à la formation des agents.

À destination des élus locaux, HoRHizons 2016 est aussi un recueil de données utiles,



jusqu'à présent dispersées, sur les quelque 1,9 millions d'agents territoriaux. Les maires et présidents d'EPCI y trouveront de nombreuses références et informations : répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie, part des femmes exerçant un emploi fonctionnel, évolution des départs en retraite et points essentiels du rapport Laurent sur le temps de travail...

Résultats détaillés sur www.amf.asso.fr/ réf. BW24102

Des amendements AMF adoptés

Dans le cadre du projet de loi de finances rectificative actuellement discuté, plusieurs amendements de l'AMF ont été adoptés en commission afin de faciliter les conséquences des fusions pour les élus locaux : débasage des taux de TH, lissage des taux, taxe de séjour.... À l'initiative de l'AMF, les annexes budgétaires (les « jaunes ») devraient désormais être étoffées afin d'offrir une information plus complète sur les collectivités dans le cadre de l'examen des PLF. L'AMF a en outre vivement alerté les parlementaires sur l'amputation des bases de TH dont sont victimes certaines communes du fait de l'exonération d'impôts locaux pour les ménages modestes, dit « demi-part des veuves ». Faute d'une information suffisante en amont sur l'impact de ces mesures, de nombreux budgets ont été bâtis sur des chiffres erronés.

Regard franco-allemand sur l'accueil des migrants

Le 22 novembre dernier, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a accueilli des élus français et allemands pour échanger leurs expériences et leurs pratiques dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des populations migrantes. Lancée dans le cadre du rapport Ayrault-Kramp-Karrenbauer pour promouvoir l'intégration au sein de nos sociétés qui avait été remis au président de la République et à la chancelière allemande en avril dernier, cette réunion était organisée par quatre associations d'élus (deux françaises et deux allemandes) pour montrer le rôle incontournable des communes dans l'accueil et l'intégration des migrants. André Laignel et Philippe Laurent représentaient l'AMF et l'AFCCRE. Si les histoires et les situations dans nos deux

pays sont différentes, cette rencontre a permis de rappeler que certains défis étaient communs. Ainsi les témoignages sur l'accueil dans la dignité dès le premier jour, le besoin de réduire le délai des procédures, la pédagogie à avoir pour s'assurer l'acceptation par la population, l'engagement de la société civile ou encore l'intégration pour assurer la cohésion sociale et le vivre ensemble, dans un contexte de montée des extrêmes, ont montré que les élus français et allemands avaient des choses à partager et à proposer. Si plusieurs intervenants ont indiqué que l'Europe était impuissante à gérer la situation, cette réunion laisse espérer que le moteur franco-allemand n'est pas qu'« une expression journalistique ».

Voir www.amf.asso.fr/ réf. BW24139

Commande publique : décryptage de la réforme

Le Rendez-vous des professionnels sur la commande publique, le 17 novembre dernier, avait pour but de faire le point sur la réforme entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016 et d'anticiper le futur Code de la commande publique. Les experts de l'AMF ont décrypté les ordonnances et les décrets de la commande publique pour dégager les grandes nouveautés et lever les zones d'ombre. La réforme est davantage une évolution qu'une révolution. Néanmoins, la convergence du droit des marchés publics et du droit des contrats de concession (anciennement délégations de service public) a apporté de nouveaux enjeux, comme celui du chiffrage, celui des seuils ou encore du tout électronique. Cette rencontre a également permis de partager les retours d'expérience et des bonnes pratiques.

Voir www.amf.asso.fr/réf.CW24112

Loi CAP : le rôle des élus est conforté

Pour marquer son entrée au sein du Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH), l'AMF a organisé le 24 novembre dernier, une rencontre abordant pour la première fois la loi du 7 juillet 2016 dans son volet « protection du patrimoine et collectivités territoriales ».

Les débats ont permis d'éclairer les enjeux, les contraintes et la gouvernance des nouvelles mesures de simplification souhaitées par le gouvernement et d'apprécier, en ce qui concerne la protection du patrimoine communal, le maintien du rôle dévolu aux maires dans un cadre intercommunal, en particulier lors de l'élaboration des nouveaux dispositifs et documents de protection ou encore au sein des commissions nationales, régionales et locales de l'architecture et du patrimoine.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW24120

Prochain RDV des professionnels

Le prochain « *Rendez-vous des professionnels à l'AMF* » le vendredi 20 janvier 2017 sera dédié à la présentation de la loi de finances 2017 et de la loi de finances rectificative pour 2016. Cette réunion gratuite est réservée aux professionnels qui travaillent au plus près des élus locaux (DGS, DGA, secrétaires de mairies, etc.). Inscriptions préalables obligatoires auprès de michelle.feutren-royer@amf.asso.fr avant le 19 janvier 2017, en fonction du nombre de places disponibles.

Convention AMF/Pôle Emploi



Lors de la Rencontre AMF du 16 novembre dernier consacrée aux problématiques de l'emploi, les débats avec des acteurs locaux et nationaux ont porté sur leurs bonnes pratiques à destination des demandeurs d'emploi et de celles permettant la mise en œuvre des dispositifs destinés aux jeunes. Il a été démontré que les maires et les présidents d'intercommunalité, élus de proximité, sont des acteurs incontournables des politiques de l'emploi eu égard à leur fine connaissance du tissu économique de leur territoire et à leur capacité à développer des politiques innovantes adaptées à la réalité du terrain. En clôture de cette journée, André Laignel, vice-président de l'AMF, et Jean Bassères, directeur général de Pôle Emploi, ont signé une convention dont l'ambition est de renforcer le partenariat entre les maires, les présidents d'intercommunalité, et les services de Pôle Emploi sur tout le territoire, afin de faire converger leurs moyens respectifs au service des demandeurs d'emploi et de l'attractivité économique des territoires.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW24103

Contribution à la présidentielle

L'AMF élabore, avec le concours des associations départementales de maires, la Charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités de France, qu'elle soumettra aux candidats à l'élection présidentielle. Elle s'articulera autour de quatre thèmes : des communes fortes et vivantes dans une République décentralisée ; un État reconnaissant les collectivités décentralisées comme de véritables partenaires ; un pacte financier garantissant stabilité et visibilité ; des politiques publiques co-construites pour un développement dynamique et solidaire des territoires. Les candidats seront invités à intervenir sur les propositions de l'AMF lors d'un rassemblement exceptionnel de maires et présidents d'intercommunalité de métropole et d'Outre-mer, le 22 mars prochain, à la Maison de la Radio en partenariat avec *franceinfo* et *Public Sénat*.

TERRITOIRES

OPÉRATION #ONFAITQUOIDEMAIN



« Ma commune a des idées pour la France ! », tel est le slogan de l'opération #onfaitquoidemain initiée par franceinfo, avec les 44 radios

locales du réseau France Bleu, et en partenariat avec l'AMF, à quelques mois de l'élection présidentielle.

Cette opération donne la possibilité aux maires de porter à la connaissance des candidats à la présidentielle un projet, une action, une initiative locale qui a une vocation nationale et pourrait améliorer le quotidien des habitants sur différents thèmes tels que l'éducation, l'économie ou l'environnement. Dès aujourd'hui, faites remonter vos initiatives en appelant le 01 56 40 56 50 ou en détaillant votre contribution (100 mots) sur : <http://franceinfo.fr/onfaitquoidemain>

MÉCENAT

SAUVEGARDE DE L'ART



Créée en 2013 par La Sauvegarde de l'art français, la campagne le Plus grand musée de France a

pour objectif de repérer, dans chaque commune, des œuvres parmi celles qui sont en danger et de chercher du mécénat pour permettre leur restauration. En partenariat avec l'AMF, l'édition 2017, lancée le 24 novembre 2016, vise à promouvoir le patrimoine local auprès du grand public. Des étudiants de Science-Po sont associés à cette mission de sauvegarde.

CONTACT www.leplusgrandmuseedefrance.com

PRÉVENTION

SEMAINE DU SON

La Semaine du son est une opération de sensibilisation du public et de tous les acteurs de la société sur l'importance des sons et de la qualité de notre environnement sonore, menée en partenariat notamment avec l'AMF et les ministères de l'Environnement, de l'Éducation nationale et de la Santé. La 14^e édition se tiendra du lundi 23 au dimanche

29 janvier 2017 à Paris et jusqu'au dimanche 5 février partout en France, sous le patronage de l'UNESCO. Lors de cette période, des conférences, des événements sonores et des actions pédagogiques seront organisés dans de nombreuses communes.

CONTACT www.lasemaineudson.org

STATIONNEMENT

UN GUIDE POUR LES ÉLUS



L'AMF, le GART, France urbaine, l'AdCF, la FNMS, la MIDS et le Cerema se sont associés pour réaliser un guide sur la décentralisation du stationnement payant sur voirie. Destiné aux élus,

ce document volontairement concis a vocation à revenir sur cette réforme ainsi qu'à informer sur les modalités de sa mise en oeuvre par les collectivités territoriales. En effet, au 1^{er} janvier 2018, les communes et les autorités organisatrices de la mobilité mettront en place les nouvelles modalités d'organisation apportées par la réforme de décentralisation du stationnement payant sur voirie.

CONTACT www.amf.asso.fr/réf.BW24146

CONCOURS

ENTRÉES DE VILLE



Organisé par Sites & Cités remarquables de France et la Fédération Patrimoine-Environnement, en partenariat avec l'AMF et avec le soutien des ministères de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, de la Culture et de la communication, le concours national des entrées de ville et reconquête des franges urbaines vise à distinguer des collectivités qui conduisent des opérations exemplaires en matière de reconquête de franges urbaines et d'aménagement des entrées de ville. Le jury s'est réuni le 25 novembre dernier et a décerné le premier prix à la ville de Sarralbe (Moselle) ; la ville de Rennes a reçu la mention spéciale du jury. La remise des prix de cette 14^e édition se déroulera en février 2017.

Désormais bisannuel, le concours vous donne rendez-vous en janvier 2018.

CONTACT www.patrimoine-environnement.fr

TROPHÉE

QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES COLLECTIVITÉS



Pour la 5^e année consécutive, le groupe AFNOR a réalisé son baromètre sur la qualité de l'accueil des collectivités, en partenariat avec l'AMF. Réalisée auprès de 203 collectivités volontaires de plus de 2 000 habitants, l'édition 2016 met en exergue une amélioration de la prise en charge des usagers et des relations nouées par téléphone, courrier et courriels. La remise des trophées et des prix s'est déroulée le 30 novembre à Lyon, lors des 5^{es} rencontres nationales « Accueil et relations usagers » organisées en partenariat avec Idéal Connaissances.

CONTACT www.afnor.org

Justice du XXI^e siècle : le volet état civil de la loi

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 transfère aux communes de nouvelles compétences jusqu'ici assumées par les tribunaux.

En la matière, les officiers de l'état civil agissant au nom de l'État, ces nouvelles tâches ne feront l'objet d'aucune compensation financière.

Depuis la publication de la loi, les officiers de l'état civil sont chargés de la procédure de changement de prénom avec la possibilité de saisir le procureur de la République en cas de difficulté. Ils sont également compétents pour autoriser les changements de nom demandés par toute personne dont le nom est différent de celui inscrit sur un registre d'état civil étranger.

D'autres mesures visent à moderniser l'état civil. Ainsi, pour les communes qui y sont raccordées, les échanges de données via COMEDDEC sont prioritaires sur la délivrance papier. Elles peuvent aussi utiliser ce dispositif pour la rédaction des actes de mariage et de décès. De plus, les modes de publicités des actes de l'état civil sont désormais consacrés dans la loi. Enfin, le délai de droit commun de déclaration de naissance est porté de trois à cinq jours (et 8 jours pour certaines communes de Guyane). Dès la publication du décret d'application, les officiers de l'état civil pourront procéder à la rectification des erreurs entachant les actes d'état civil. A la demande du procureur de la République, ils

pourront aussi modifier ces actes suite à un changement de sexe ordonné par le juge.

Dans les autres dispositions de modernisation, le maire pourra affecter tout bâtiment public à la célébration de mariages, sauf opposition du procureur (ceci correspond à une demande réitérée des maires). Par ailleurs, le recours aux traitements automatisés des données d'état civil sera encadré. À cet égard, les communes qui rempliront les conditions de sécurité et d'intégrité pour la conservation de ces données seront dispensées de l'obligation d'établir un double du registre et d'envoyer les avis de mention au greffe.

À compter du 1^{er} novembre 2017, toute la procédure du PACS (déclaration conjointe des partenaires, modification, dissolution, publicité et réalisation de statistiques semestrielles) sera transférée en mairie.

Au plus tard le 1^{er} novembre 2018, COMEDDEC sera obligatoire pour toutes les communes ayant ou ayant eu une maternité, une aide financière de l'État, dont les modalités restent à préciser, étant prévue pour ces communes. Celles qui n'en disposent plus seront invitées à s'enregistrer auprès du ministère de la Justice.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr /réf. BW24136

A SIGNALER

CHANGEMENTS AU 1^{er} JANVIER 2017

À partir du 1^{er} janvier 2017, de nouvelles obligations pour les collectivités prennent effet notamment :

- les collectivités ne pourront plus utiliser des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les promenades ouvertes au public, les forêts, la voirie et tous les espaces accueillant des enfants, y compris les aires de jeux.

- La saisine par voie électronique a été étendue aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics administratifs. Applicable depuis le 7 novembre dernier, elle permet à tout usager, dès lors qu'il s'est identifié, d'adresser une demande, une déclaration, etc (cf note sur le site AMF).

Le décret n° 2016-1481 du 2 novembre 2016 relatif à l'utilisation des téléprocédures devant le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, rend Télérecours obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017, sous peine d'irrecevabilité,

pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Des précautions sont recommandées aux collectivités qui s'inscrivent, comme de créer une adresse mail générique dédiée qui sera consultée fréquemment.

En effet, une notification Télérecours est réputée prise en compte par le destinataire au bout de 15 jours, même si aucune connexion n'a été enregistrée.

- Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2017, le transfert obligatoire de la compétence « déchets » va entraîner le retrait de certaines collectivités au sein des syndicats et la perte des mandats syndicaux correspondants. Pour éviter les difficultés juridiques et techniques, il est recommandé d'anticiper les transferts de compétences et de prendre les délibérations nécessaires pour renouveler les adhésions et le Conseil syndical le plus tôt possible, de préférence avant la fin du mois de janvier.

Communes nouvelles : volet RH

La gestion des personnels lors de la mise en place d'une commune nouvelle suppose une attention particulière. Pour aider les élus, DGS, services RH, etc., à y voir plus clair, l'AMF et la Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale ont publié un guide. Il se compose de fiches thématiques (état des lieux des postes et emplois, créations des postes budgétaires, dialogue social, gestion des contrats, etc.), d'outils pratiques et de présentations Powerpoint résumant les différentes étapes. *A télécharger sur www.amf.asso.fr/réf. CW14323*

Fusions d'EPCI

Pour vous accompagner dans l'évolution du périmètre de votre communauté, l'AMF met en ligne sur son site un vademecum rappelant les principales décisions à prendre avant et après l'entrée en vigueur de la fusion, tant par les communes que par l'intercommunalité. La DGCL publie par ailleurs un document complet sur les conséquences des fusions d'EPCI sur les personnels. Il aborde notamment la question du dialogue social, des garanties accordées aux agents et de la mise en œuvre de la fusion dans le cadre du droit commun de la fonction publique territoriale. *Voir www.amf.asso.fr*

PLF 2017 et les intercos

Le Projet de loi de finances pour 2017, adopté en 1^{re} lecture à l'Assemblée nationale, contient plusieurs dispositions concernant notamment les intercommunalités : attributions de compensation, CLECT, FPIC, dotation des communautés d'agglomération etc. Le texte prévoit aussi quelques réglages techniques concernant les communes nouvelles, la DGF bonifiée, et les fusions d'EPCI. *Voir www.amf.asso.fr/réf. CW24164*

L'AMF à vos côtés

Du 14 au 19 novembre dernier, Rollon Mouchel-Blaisot, directeur général, a représenté l'AMF aux Universités et Congrès des maires et élus locaux des associations départementales de Martinique, de Guyane et de Guadeloupe.

Eric Pareydt, chargé de mission auprès du directeur, et Jean-Christophe Le Neindre, chargé de mission Sécurité et ruralité, sont intervenus le 18 novembre à l'AG de l'AD des maires de l'Aisne.

Pauline Delaere-Papin, de la mission Environnement et développement durable, s'est rendue le 29 novembre en Ile-et-Vilaine et en Mayenne pour présenter le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités.

Enfin, le 6 décembre Geneviève Cerf-Casau, responsable du département Administration et gestion communales, s'est déplacée à Montpellier pour aborder le thème du statut et de la formation des élus.

Déplacements des élus

Le président de l'AMF a été représenté lors de l'assemblée générale de l'Association départementale des maires du Var le 25 novembre par Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, maire de Sceaux et en Seine-Maritime le 3 décembre par Agnès Le Brun, vice-présidente et maire de Morlaix. Les 8 et 9 décembre, Agnès Lebrun s'est rendue à Marrakech pour les Assises de la coopération décentralisée franco-marocaines. Le 9 décembre, Philippe Laurent a participé à la conférence régionale de l'emploi territorial à Aix-en-Provence.

Groupe de travail « communes nouvelles »

Ce groupe de travail s'est réuni le 9 novembre pour étudier la loi du 8 novembre 2016 visant à améliorer le dispositif des communes nouvelles. Ce texte a fait l'objet de nombreux amendements, y compris de l'AMF, en vue d'assouplir le régime et de mettre fin à certains blocages. Cette réunion a permis de faire le point sur le PLF pour 2017 et les amendements déposés par l'AMF concernant les communes nouvelles. Des dossiers d'actualité ont été analysés (adressage, transfert de propriété des biens des communes historiques à la commune nouvelle, contrats d'adhésion des communes nouvelles au régime d'assurance chômage).

Elections 2017 : les règles CSA et CNIL

A l'approche de l'élection présidentielle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), en collaboration avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a publié le 8 novembre dernier un guide afin de rappeler notamment les règles de protection des données personnelles des électeurs. Cet ouvrage est un outil utile aux communes notamment pour la gestion des fichiers électoraux. À télécharger sur www.amf.asso.fr/réf. BW23972

Guide « Espaces publics et conduites addictives »

Publié par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), le guide « Espaces publics et conduites addictives - Les maires peuvent agir » contribue à présenter aux élus des repères et des moyens juridiques pour prévenir les risques et réduire les dommages liés aux pratiques addictives dans les espaces publics. Voir www.amf.asso.fr/réf. BW24061

AGENDA DE L'AMF

- 10 janvier**
Commission des finances et fiscalité locales
- 19 janvier**
Réunion des DAD
- 20 janvier**
Rendez-vous des professionnels de l'AMF sur la loi de finances
- 26 janvier**
Bureau
- 1^{er} février**
 - Groupe de travail Laïcité
 - Groupe de travail Numérique
- 2 février**
 - Groupe de travail Petite enfance
 - Commission des communes et territoires ruraux
- 9 février**
 - Comité directeur et réunion des PAD

AGENDA DES AD

- 20 janvier**
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Corse du Sud
- 26 janvier**
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de l'Orne
- 28 janvier**
Assemblée générale de l'Association départementale des maires des Côtes-d'Armor
- 3 février**
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de l'Yonne
- 4 février**
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Gironde

DÉSIGNATIONS

- Conseil national de la montagne :**
Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour - 15
- Conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques :**
Thierry Letellier, maire de La Villedieu - 23
- Conseil d'administration de Pôle emploi :**
Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines - 71 (suppléante)
- Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge :**
Elisabeth Laithier, adjointe au maire de Nancy - 54 (collège famille)
- Madioula Aïdara Diaby, adjointe au maire de l'Île-Saint-Denis - 93 (collège enfance et adolescence)
- Pierre Martin, maire de Chauvé - 44 (collège personnes âgées)
- Conseil national de l'inventaire :**
David Nicolas, maire d'Avranches - 50 (titulaire)
- Christine Martin, adjointe au maire de Dijon déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals - 21 (suppléante)

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 341 DE DÉCEMBRE 2016

- Budgets locaux**
Une préparation perturbée par les reconfigurations intercommunales
- Dossier**
La civic tech au service de la démocratie locale
- Interco** Comment gérer les compétences de proximité après les fusions ?
- Pratique**
Installer la vidéoprotection

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 341. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; Studio Mike/Fotolia, p. 1 ; © Roland Bourguet p.3 ; © Jérôme Rouchy p. 4